

*Lorsqu'une société s'introduit en bourse, elle doit publier un prospectus d'introduction. D'après le règlement n° 98-01 de l'autorité de régulation, ce document officiel doit contenir toutes les informations nécessaires à une décision d'investissement éclairée. Répond-il effectivement aux besoins informationnels des investisseurs ? Sur cette question, nous avons recueilli le point de vue des analystes financiers dans le cadre d'une enquête réalisée auprès de 334 analystes. Au vu des résultats, les analystes se servent du prospectus comme base d'informations mais préfèrent les contacts directs avec le management. Les informations stratégiques et financières du prospectus semblent particulièrement retenir leur attention. Mais elles ne les satisfont que partiellement et pourraient être améliorées selon eux.*